



14 AVRIL 2023

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'OISE

PROTECTION DU PATRIMOINE¹

Évolution historique

L'Oise est l'un des départements recensant le plus de vestiges de la préhistoire française et constitue également le berceau de la France : Charlemagne choisit Noyon pour être couronné roi d'Austrasie. Charles le Chauve fit de Compiègne sa capitale royale. Hugues Capet est élu roi à Senlis puis couronné à Noyon. La naissance de la nation française est fixée définitivement à 987.

Les cathédrales de Noyon, Senlis et Beauvais représentent les richesses de l'art gothique.

Napoléon premier a choisi le château de Compiègne pour accueillir l'impératrice Marie-Louise d'Autriche. C'est également ce palais que Napoléon III a retenu comme résidence d'été.

Le château de Pierrefonds restauré par Viollet-le-Duc est l'un des plus beaux de France. L'architecte en chef des monuments historiques a souhaité édifier le Château fort « parfait » (le rendant extrêmement difficile d'accès pour les services de secours). Celui de Chantilly détient les deuxièmes valeurs pour les tableaux du XVIII^e et XIX^e siècles après le Louvre et la deuxième bibliothèque privée de France (150 000 œuvres d'art et ouvrages précieux, dont les cartes de Vinci et les correspondances des rois de France).

Chaque siècle a connu des sinistres d'origines naturelles (tempêtes, foudres et inondations) ou humaines (guerres, incendies volontaires ou par imprudence) qui ont porté atteinte à ce patrimoine inestimable chargé d'histoire et de grandeur.

Certains hommes ont disputé aux flammes une partie de leur proie et ont réagi pour améliorer la prévention ou les moyens d'intervention.

Ainsi, Beauvais au XVIII^e siècle disposait en son centre d'une belle et grande place. Des maisons très anciennes étroites à pans de bois l'entouraient. Un vieil hôtel de ville constituait son âme.

¹ Le **patrimoine** désigne les héritages du passé existant aujourd'hui et jugés dignes d'être conservés en l'état pour l'avenir, dans une société donnée et à une époque donnée. Étymologiquement, le terme désigne ce qui est hérité du père (*patrimonium*). La notion découle de celle de monument historique datant du XIX^e siècle, mais il faut attendre les années 1970 pour voir apparaître l'idée que des biens communs à tous doivent être transmis aux générations futures du fait de leur valeur (Deschepper, 2021). À l'échelle mondiale, l'acteur principal de la mise en œuvre de cette idée est l'UNESCO avec sa liste du patrimoine mondial de l'humanité. Le **patrimoine culturel** concerne les monuments, constructions et sites avec des valeurs historiques, esthétiques, archéologiques, scientifiques, ethnologiques ou anthropologiques.

Sa sauvegarde constitue une mission partagée des sapeurs-pompiers. Elle se justifie par la protection des biens mais elle prend en considération la rareté, sa valeur marchande, scientifique et culturelle. La disparition du patrimoine génère une répercussion sur le tourisme. Un site recevant 100 000 à 600 000 visiteurs par an représente un poids économique (hôtels, restaurants, transports, bien-être, attractivité du département). Or, 30 % des établissements patrimoniaux touchés par un incendie disparaissent dans les flammes.

Un incendie le détruisit en 1746 ce qui a entraîné la décision de l'assemblée des trois-corps d'investir dans l'achat de pompes à bras (47 années après le début de la commercialisation de celles-ci).

L'incendie de l'abbaye Saint-Symphorien le 11 juillet 1749 a conduit à la dotation des premiers équipements de protection individuelle aux pompiers afin qu'ils interviennent plus efficacement.

En 1793, un incendie a détruit quinze maisons du village de Serans. Les municipalités décident de créer des casernes. Une circulaire du Ministre de l'Intérieur De Montesquiou du 6 février 1815 invite les préfets à organiser dans chaque commune un service de secours contre l'incendie.

Le département de l'Oise a compté jusqu'à 319 casernes de sapeurs-pompiers. Une partie fut détruite lors du conflit mondial 1914-1918 par l'incendie de 263 communes de l'Oise par les allemands (841 sapeurs-pompiers furent tués). Beaucoup de maisons à colombages disparurent dans les flammes ainsi que des églises et des châteaux contenant des vitraux, œuvres d'art et instruments de musique anciens. 185 casernes sur les 319 disposèrent d'engins motorisés après le second conflit mondial, dont des véhicules militaires réformés des pompiers de Paris. Certains personnels provenant des pompiers de Paris améliorèrent la formation. Lors de la séance du conseil municipal de Beauvais le 8 juin 1927, déjà, le maire exposa la demande des officiers qui réclamaient un centre d'instruction.

Des incendies mémorables émaillent notre histoire départementale dont celui du cloître de la cathédrale de Beauvais le 1^{er} mars 1995 touchant les locaux du secours catholique et la toiture du cloître.

Plusieurs incendies ont débuté dans les combles de la cathédrale de Beauvais (25 mai 1975 ; 10 mars 1989 et 3 janvier 1994).

Plus récemment l'église de Léglantiers a subi le 19 avril 2010 un incendie généralisé. Deux mois plus tard, c'est le château Latour à Liancourt le 22 juin 2010 qui fut lourdement endommagé puis les châteaux de Beauvoir en 2015 et du Mesnil-Théribus le 19 janvier 2020. Le théâtre impérial de Compiègne fut sauvé le 6 février 2023 malgré un feu ayant débuté dans un logement de fonction sous comble à proximité de la cage de scène.

En 2002, des moyens d'extinction (tuyaux et lances incendie) ont été positionnés sous la voute de la cathédrale de Beauvais dont le cœur gothique est le plus haut du monde (entre 48 et 70 mètres) car aucune échelle ne peut l'atteindre (dispositif qui a évolué depuis avec la mise en place d'établissements à demeure permettant, directement à partir du niveau d'accès des engins, une mise en eau de 4 lances fixées dans les combles). Depuis, un exercice minimum par an est réalisé. Chaque formation initiale de Sapeur-Pompier organisée dans le département réalise un exercice important dans cet édifice avec le concours des personnels volontaires et professionnels des unités de proximité.

En 2003, le Directeur départemental a confié au Commandant Daniel Laslier le soin de calquer les dispositions du plan rouge, secours à nombreuses victimes, pour protéger ou évacuer les 150 000 œuvres d'art du château de Chantilly. Des exercices d'évacuation furent organisés tous les mardis après un recensement et une définition des priorités arrêtées par Madame le Conservateur général.

En 2015, la protection du patrimoine a été étendue à tout le département de l'Oise.

En mars 2019, un exercice inter-centre a été organisé avec l'appui de la mission patrimoine avec pour thème un feu de comble. Malheureusement, un mois plus tard, ce dramatique scénario deviendra réalité à Paris.

Le SDIS a organisé avec les services préfectoraux une conférence sur la sauvegarde du patrimoine à destination des responsables d'établissements, propriétaires et conservateurs.

En 2020, les techniques d'établissements de tuyaux en écheveaux ont été généralisées à l'ensemble du SDIS, pour notamment permettre l'établissement de colonnes humides / division d'attaque dans les monuments ou biens culturels non pourvus de colonnes sèches.

Cependant plusieurs sinistres ont concerné ce domaine. Ainsi, le 21 juin 2021, 1 100 interventions pour lutter contre des inondations ont concerné le secteur de Beauvais : l'une d'elles a touché la médiathèque qui recelait des tableaux de maîtres et violons anciens dans un coffre-fort situé au sous-sol, sous deux mètres d'eau de ruissèlement. D'autres biens culturels ont été touchés plus largement comme le Quadrilatère (ancienne Galerie Nationale de la Tapisserie) et les ateliers du mobilier national (confection en cours de tapisseries et de pièces uniques pour les JO 2024 !)

Mesures de coordination internes

A) Mesures de coordination réglementaires

Depuis 2003, le SDIS de l'Oise a copié le plan ORSEC nombreuses victimes pour l'adapter à la protection du patrimoine. Le premier fut élaboré pour la protection du château de Chantilly.

Ce dispositif a pour objectif de remédier aux conséquences d'une situation accidentelle déclarée, en prenant en compte les impératifs suivants :

- la rapidité de la mise en place des moyens ;
- l'organisation rationnelle du commandement ;
- l'emploi des moyens suffisants et adaptés ;
- la coordination dans la mise en œuvre de ces moyens et notamment une bonne organisation de la protection des œuvres d'art soit par l'évacuation soit par une mise à l'abri (bâches par exemple).

Lors d'un événement nécessitant l'activation du plan de sauvegarde des biens culturels, il faut dans le même temps :

- lutter contre le sinistre initial, ses effets directs et indirects ;
- soustraire les victimes du milieu hostile ;
- prendre en charge les victimes ;
- soustraire ou protéger sur place les œuvres d'art (tableaux et sculptures), les livres précieux et les mobiliers de valeur.

Compte tenu de la difficulté d'effectuer simultanément ces missions, deux chaînes de commandement sont mises en place sous l'autorité du commandant des opérations de secours : la chaîne incendie-sauvetage d'une part et la chaîne sauvegarde du patrimoine d'autre part :

- la chaîne incendie-sauvetage est essentiellement chargée de la lutte contre le sinistre initial ; à ce titre, et parce que les premiers intervenants y seront totalement consacrés, elle concourt à la mission de recherche, de localisation, et de dégagement d'éventuelles victimes, elle contribue à sécuriser les locaux et faciliter l'intervention de la chaîne de sauvegarde du patrimoine ;
- la chaîne de sauvegarde du patrimoine éclairée par le recensement préalable des trésors à sauver, maîtrisant les lieux et les moyens matériels à utiliser, agit en coordination avec les conservateurs généraux, les architectes des bâtiments de France et les experts Patrimoine du SDIS.

Afin d'améliorer la gestion interministérielle et interservices, le SDIS60 a inscrit cette action dans le contrat opérationnel territorial de réponse aux risques et effets potentiels des menaces en 2018.

Puis, la mise à jour du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de 2019 a inscrit la nécessaire mobilisation et coordination des différents acteurs comme un objectif doté de moyens.

En 2023, le règlement opérationnel départemental tire les conséquences de cette organisation.

B) Mesures de coordination interservices

En cohérence avec l'organisation ORSEC NOVI, des exercices interservices sont régulièrement effectués (Chantilly le 27 mars 2023, Cathédrale de Beauvais le 11 juin 2021) associant experts conservateurs généraux, forces de l'ordre, agents de sécurité, administrateurs, élus, sapeurs-pompiers, fonctionnaires des services techniques et bénévoles de l'association du bouclier bleu. En décembre 2018, un exercice avait été organisé à la cathédrale de Beauvais dont le thème était ressemblant à l'incendie de Notre Dame de Paris d'avril 2019. Plusieurs exercices avant cette date ont permis d'améliorer les interactions avec les différents acteurs (exploitants, SDIS, forces de sécurité intérieure, DRAC, Préfecture, associations Patrimoine telles le Bouclier Bleu France,...) :

2014

- ▶ 14/03/2014 : Compiègne – Musée impérial

2016

- ▶ 22/03/2016 : Chantilly – Château de Chantilly
- ▶ 31/03/2016 : Senlis - Musée de la Vénèrie
- ▶ 17/05/2016 : Senlis - Musée archéologique
- ▶ 30/06/2016 : Senlis - Musée de la Vénèrie
- ▶ 28/09/2016 : Senlis - Musée archéologique
- ▶ 26/06/2016 : Beauvais – Cathédrale St Pierre
- ▶ 06/07/2016 : Chaalis – Musée de Chaalis
- ▶ 28/09/2016 : Senlis – Musée archéologique
- ▶ 04/10/2016 : Compiègne – Palais Impérial
- ▶ 05/10/2016 : Senlis – musée de la Vènerie
- ▶ 11/10/2016 : Beauvais – Musée départemental
- ▶ 30/11/2016 : Chaalis – Abbaye
- ▶ 30/11/2016 : Chantilly – musée du Cheval
- ▶ 06/12/2016 : Compiègne – Palais Impérial

2017

- ▶ 19/01/2017 : Chantilly – musée du Cheval
- ▶ 09/02/2017 : Senlis – Musée des Spahis
- ▶ 10/03/2017 : Compiègne - Palais Impérial
- ▶ 03/05/2017 : Château de Bresles – Mairie
- ▶ 16/05/2017 : Beauvais – Musée départemental
- ▶ 09/02/2017 : Senlis - Musée des Spahis

- ▶ 03/10/2017 : Beauvais – Cathédrale St Pierre
- ▶ 08/12/2017 : Senlis - Cathédrale

2018

- ▶ 30/03/2018 : Chantilly – Château de Chantilly
- ▶ 27/06/2018 : Senlis - Musée archéologique
- ▶ 08/11/2018 : Senlis – Musée archéologique

2019

- ▶ 24/10/2019 : Beauvais – Cathédrale St Pierre
- ▶ 06/11/2019 : Abbaye de St Germer de Fly

2020

- ▶ 30/01/2020 : Château du Fayel
- ▶ 13/10/2020 : Pierrefonds - Château
- ▶ 16/11/2020 : Pierrefonds – Château

2021

- ▶ 01/06/2021 : Chantilly – Château de Chantilly
- ▶ 02/06/2021 : Beauvais – Église de Marissel
- ▶ 11/06/2021 (interservices, Police Nationale, Préfecture, DRAC)

2022

- ▶ 26/04/2022 : Chantilly – Château de Chantilly
- ▶ 23/06/2022 : Pierrefonds - Château
- ▶ 27/09/2022 : Chantilly – Château de Chantilly
- ▶ 11/10/2022 : Compiègne - Palais Impérial

2023

- ▶ 27/03/2023 : Chantilly – Château de Chantilly, interservices avec PCO

C) Mesures d'innovation en équipements

En réponse au SDACR de 2019 et au plan d'équipement, le Conseil départemental de l'Oise a financé des matériels adaptés pour la protection du patrimoine notamment un bras élévateur articulé de 30 mètres. Les échelles sur porteur trop anciennes ayant été réformées, il convenait d'adapter nos engins au cadre opérationnel. Ainsi, un robot articulé, moins coûteux que les échelles réformées de la même hauteur, a été acquis pour progresser au plus près des bâtiments : il peut également rentrer dans certains édifices pour protéger des œuvres d'art monumentales comme l'horloge astronomique de la cathédrale de Beauvais de près de 15m de hauteur. Sa très faible largeur lui permet d'emprunter des passages jusque-là inaccessibles aux engins de ce type. En effet, de nombreux centres historiques du territoire isarien sont traversés par des ruelles de 211 cm qui correspondaient au gabarit des carrosses et charrettes. Cette évolution technologique est venue remplacer à la fois des échelles pivotantes classiques trop lourdes et trop encombrantes, ainsi que des échelles sur porteur trop anciennes et bien moins adaptées aux îlots anciens.

Le Conseil départemental a contribué en 2020 au développement d'une solution numérique IDU patrimoine pour un montant de 40 000 euros. Un travail important est effectué au bénéfice des établissements répertoriés.

Trois berces du SDIS60 réparties dans le département à proximité des grands enjeux patrimoniaux permettent de projeter sur intervention le matériel et les outils indispensables pour décrocher, transporter, protéger et conditionner avant leur transport les œuvres d'art.

Des études ont été effectuées au CSTB pour vérifier les qualités des bâches de protection anti-feu permettant de protéger des flammes et fumées les œuvres ne pouvant être évacuées.

Les officiers du SDIS prodiguent des conseils aux propriétaires des biens et améliorent la prise en considération des enjeux de sécurité. Par exemple, lorsque des travaux sont prévus nécessitant un échafaudage, il est conseillé de profiter de cette installation pour poser une colonne sèche suggérée par les officiers de sapeurs-pompiers.

D) Mesures statutaires

En 2015, le SDIS60 a créé en son sein une mission protection du patrimoine à la tête de laquelle a été nommé le Commandant Eric Feuillet. Celui-ci s'est entouré de deux experts à savoir : Marie Ansar, conservatrice en poste à la ville de Beauvais et Marie-Bénédicte Astier-Dumarteau, Conservatrice des Antiquités et Objets d'Arts (elle dépend de la direction de la culture au Conseil départemental). Elles ont été intégrées en qualité d'expert sapeurs-pompiers volontaires : leur savoir est indispensable pour faciliter la prise en compte des enjeux, améliorer la connaissance des domaines sensibles et la prise en considération de la protection des biens culturels dans les travaux et documents d'urbanisme, contribuer aux formations, exercices et planification notamment du plan de sauvegarde des biens culturels et le plan communal de sauvegarde et enfin tenir à jour un carnet d'adresses et de contacts pour l'évacuation et la mise en sécurité des œuvres d'art lors d'un sinistre.

Ils peuvent également apporter leur expertise aux DO/COS sur sinistre pour évaluer les priorités de protection des biens culturels dépourvus de plans d'urgence ou de personnels qualifiés (conservateurs), soit plus de 70% des établissements gérés par les collectivités locales (églises, mairies, bibliothèques). Ils participent également aux conditionnements des œuvres dans les berces dédiées (Point de Regroupement des Œuvres) avant leur transport vers une réserve temporaire ou un centre de restauration.

Un Prêtre, le Lieutenant Mathieu Devred, sapeur-pompier volontaire, spécialiste de l'art sacré constitue la courroie indispensable pour la protection du patrimoine. Son action dépasse largement la protection des cathédrales et des églises. Ses connaissances facilitent le développement de l'application spécialisée « PSBC numérique ».

Mesures de coordination externes au SDIS60

A) Mesures compétences d'Etat

- Il faut citer la formation des conservateurs aux plans d'urgence (MISSA/DGPA du Ministère de la culture et CR2MF – centre de recherche et de restauration des musées de France) ainsi que les conseils sécurité -MISSA

DGPA du Ministère de la culture (intervention après le sinistre du théâtre impérial de Compiègne du 6 février 2023).

- Il est également possible d'obtenir des subventions de matériels via la DRAC (exemple du SDIS33).
- La mise à disposition d'officiers de la brigade des pompiers de Paris au sein du Ministère de la culture facilite l'amélioration des normes et référencement.
- Toutefois, l'absence de cadre législatif dédié ne permet pas l'inscription dans la réglementation des plans de sauvegarde des biens culturels (projet dans le Code de la sécurité intérieure ou des patrimoines).
- Il est envisagé de former les autres acteurs pour les risques relevant de la sûreté (FSI en temps de paix et militaires en temps de guerre).

B) Mesures européennes

Le Contrôleur général Luc Corack et le Commandant Eric Feuillet contribuent au projet PROCULTHER pour la définition de nouveaux moyens d'intervention en cas d'événements majeurs (catastrophes naturelles et climatiques, sinistres concernant des œuvres d'art).

Depuis **1999 : 2e protocole de la convention de La Haye (ratifié en 2016 par la France)** proposant la protection renforcée pour les biens importants pour l'humanité :

- capacité de recours aux outils et sollicitation d'experts européens en cas de crises majeures via le mécanisme européen de protection civile : recueil de données et de cartes - satellite-Copernicus ;
- contribution à des colloques et formations, échanges internationaux dont le colloque à Chantilly des 13 et 14 avril 2023 ;
- recours aux fonds européens pour les investissements en matériels (cas du SDIS57 pour un bras élévateur de 55m) et la protection d'enjeux importants (ex : classés au patrimoine mondial de l'Unesco, Cathédrales de Picardie, Tour Perret d'Amiens, Beffrois du Nord pour l'acquisition de moyens élévateurs de 60m) ; la zone pourrait arbitrer via le COTRRIM ces plans d'équipement et solliciter les fonds Européens via les Régions ;
- création de modules d'intervention certifiés comme les USAR, avec des matériels répartis dans les différents états membres (exemple des moyens et de la berce inondation des services de secours de Cologne) ;
- création de plateaux d'entraînement comme celui prévu en Croatie (16 M euros).

C) Mobilisation des associations

Engagement des conservateurs de l'urgence (Bouclier bleu France - BBF) exemple du Sdis60 qui invite systématiquement les représentants du bouclier bleu sur des exercices (Château de Chantilly le 27 mars 2023 en présence de Madame la Préfète Catherine Séguin).

Les AASC peuvent être également valorisées pour apporter leur concours lors de la grande noria des œuvres (expérience menée par le Bouclier Bleu France avec la Protection Civile dans le Sud-Ouest).

D'une manière générale, la mutualisation des ressources doit être recherchée par l'établissement de conventions à l'échelon national et local (SDIS, AASC, associations comme le BBF, collectivités, établissements via les PSBC).



Moyen élévateur aérien d'appui compact pour les opérations de sauvetage, de lutte contre l'incendie et de protection de biens, permettant d'intervenir dans les espaces et îlots contraints et d'emprunter des ponts de tonnage limité. Il permet également un accès aisé aux cours intérieures des habitations et châteaux.

-Interventions dans les espaces contraints (cœurs de ville anciens, monuments historiques, cours intérieures, accès étroit) Largeur : 2m— H 2m30 - l: 5m PTAC: 6t

La largeur de deux mètres permet le passage dans des ruelles et des ponts de 211 centimètres qui étaient prévus pour les carrosses ou charrettes pas très larges.

-18m de hauteur de sauvetage.

-Plateforme 230 kg ou 2 personnes ou 1 personne avec lance canon

- **ATTICHY :19/11/2019 :** **214 500 TTC EUROS**
- **SENLIS : 13/05/2020 :** **214 500 EUROS**
- **CREVECOEUR : 30/03/2021 :** **222 000 EUROS**
- **CHAUMONT : 15/11/2022 :** **234 600 EUROS**

- Cet équipement est une adaptation aux missions d'incendie et de secours de matériels initialement conçus et construits en grand nombre pour l'industrie, le BTP, la location, les sociétés de maintenance de réseaux filaires aériens. Le parc conséquent de ces véhicules induit un réseau de maintenance et d'entretien de proximité réactif et concurrentiel.



Moyen élévateur aérien d'appui compact pour les opérations de sauvetage, de lutte contre l'incendie et de protection de biens, permettant d'intervenir dans les espaces et îlots contraints. Il permet également un accès aisé aux cours intérieures des habitations et châteaux et aux fenêtres de toits, combles aménagés et versant d'une toiture opposée.

- Temps de stabilisation + rapide que les autres MEA : 83s
- Intervention dans les espaces contraints : L 2,42m / H3,30m / l 8,20m / PTAC 16 t
- Balancier sur dernier plan, accès fenêtre de toit, versant de toiture opposé...
- Lance canon monitor télécommandé
- Plateforme 400Kg

EPC 32 : x 3 de fabrication française :

- **CREPY EN VALOIS/ 27/09/2019 : 634 198,71 EUROS**
- **LAMORLAYE :06/11/2019 : 634198.71 EUROS**
- **MERU :09/02/2022 : 634198.74 EUROS**

Matériel – BEASP-30M « Hélios »



© SDIS60 - A.DHEILLY

Moyen élévateur aérien d'appui ultra compact et polyvalent pour des opérations de sauvetage, de lutte contre l'incendie et de protection de biens, permettant d'intervenir dans les espaces et îlots contraints, et d'emprunter des ponts de tonnage limité. Il permet également un accès aisé aux espaces intérieurs et extérieurs dépourvus de voies échelles (intérieur des bâtiments grands volumes, cours intérieures, parcs et jardins, manèges des parcs d'attractions, bases de loisirs et de parachutisme, châteaux et biens culturels, industries ou activités avec des risques particuliers, chantiers forestiers et d'élagage, zones d'effondrement notamment suite à séisme..), sous réserve de l'état, de la force portante et de la nature des sols et sous-sols. 6 minutes pour la mise en station et un sauvetage à 28m de hauteur, et variable selon la mission

- Agrès polyvalent et quatre en un (BEA conventionnel stabilisant au-dessus du véhicule porte-engins, mobile avec une traction chenillée, fonction robot télécommandable et enfin, porte-engins pour des véhicules légers de PTAC inférieurs à 3,5t).
- Interventions dans les espaces contraints (cœurs de ville anciens, monuments historiques, cours intérieures, accès étroit, parcs / jardins, et à l'intérieur de bâtiments comportant de grands volumes) L: 1m80— H 2m29 - l: 6m43 PTAC: 6t.
- 28 m de hauteur de sauvetage, déport maxi de 14m, travail en négatif à - 5m50 - stabilisation variable (voir abaqué).

- Plateforme 280 kg ou 2/3 personnes ou 1 personne avec lance canon.
- Lance canon monitor télécommandable avec un débit de 800 l/min maxi.
- Motorisation biénergie (autonomie 4h GO et sur 220 v, prise électrique maréchal en plateforme, GE portable 5 kva).
- Caméra télécommandable et exploitable à partir de tablettes opérationnelles ou de VPC
- Robot télécommandable à 100m (éviter la surexposition des personnels + traction de 100m de tuyaux en écheveaux à sec).
- Rampe arrière basculante coulissante (accès BEA aux quais de déchargement et parvis de monuments en élévation.....).
- Capacité de levage de 300 Kg sur le dernier bras et de 100 Kg sur l'extension de la plateforme (extraction des œuvres).
- Porte-engins avec dispositif de chainage automatique, répondant aux critères des voies engins (L 2m40, l 9m12, H 3m30...).

- **BEASO30 Hélios : X 1 CLERMONT : 18/11/2022 496 254.24 €**



© SDIS60 - A.DHEILLY

ID-U Patrimoine est le fruit d'une étroite collaboration de 9 mois entre le SDIS de l'Oise, les agents de la Culture du département et IDTAG.

La solution est opérationnelle depuis septembre 2021.

Elle se compose en deux applications :

>> **Une application Gestionnaire**, qui permet à un exploitant de créer et maintenir facilement un plan de sauvegarde de son site culturel ou culturel et de ses biens associés selon des risques pré-définis (inondation, incendie) et de la partager ou l'imprimer sous format pdf.

ID-U Patrimoine permet de générer automatiquement un plan de masse succinct (qui permet un usage européen / voir mondial) ceci afin de faire rayonner le savoir-faire français depuis le site cartographique OpenStreetMap et d'y apposer les pictogrammes issus de la norme en vigueur NFX080-70. Cette fonctionnalité permet d'ouvrir instantanément la Solution au plus grand nombre, notamment sur tous les lieux de culte français.

>> **Une application Secours** installée sur les tablettes des SDIS qui permet de flasher le Qr Code d'un site pour récupérer le contenu du PSBC en cas de sinistre. Les contacts d'urgence du site sont automatiquement avertis par SMS et email lors d'une intervention.

Seuls les SDIS disposant de l'application Secours peuvent accéder à la donnée saisie.

ID-U Patrimoine a été développée pour être simple d'accès grâce à une ergonomie optimale et est donc adaptée pour les personnes éloignées de l'informatique.

Le développement de la Solution a été pensé avec des briques exclusivement open-source dénuées de toutes interactions avec les GAFAM.

ID-U Patrimoine est une solution souveraine, hébergée en France chez OVH sur des infrastructures dédiées.

SDIS signés : 60, 08, 02 et 07

Nombre de sites équipés dans l'Oise : 32

En cours :

- Culture
 - Meudon (92). Musée des Arts
 - Drac Grand Est : 4 Cathédrales + offre préférentielle pour tous les musée des 5 Dpt (67/68/54/55/57)
 - Monaco : Nouveau Musée National
 - Laon (02) : Cathédrales + 4 musées
 - Bar le Duc (55) Musée Barrois
 - Diocèse Beauvais (60)
 - Ville de Genève (Suisse)
 - Paris (75) Musée de la Monnaie
 - Ardennes Métropole : 8 Musées

- Industrie
 - Enedis Poste Source (02/60/80)

Matériel – CETRAN (Cellule transport)



Agrès de type cellule (berce) permettant le transport de lots matériels type préconstitués et le soutien. (Salle de travail, PRV, ou œuvres).

- Temps d'installation 15 min.
- cellule de transport avec sangles d'arrimage et barres de maintien.
- Capacité pour deux lots ou espace de travail de 16m².
- Eclairage intérieur et extérieur.
- Peut être complété par deux CETRAN

CETRAN : x 3

- **BEUVAIS** 40 613.42 €
- **THOUROTTE** 40 613.42 €
- **LAMORLAYE** 40 613.42 € Dotée en permanence du LEPO (lot d'extraction et de protection des œuvres)